

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 MAI 2024

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 mai 2024 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
	M. Fernando Sanchez
M. Peter Buzzell	M. Anthony Laroche

Le Conseiller Stéphane Cloutier est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen propose au conseil de faire une demande au ministère des Transports pour l'installation de panneaux d'arrêt au coin des rues Baldwin et Major.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-05-06/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

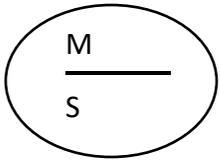
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

2024-05-06/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril 2024.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2024-05-06/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

1.2 Comités externes :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 Services internes :

- 1) CCU : Réunion le 29 mai. Voir points 8.2 et 8.3
- 2) Comité environnement : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Comité de voirie : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier se joint à la réunion.

- 4) Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2024-05-06/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9886 à 9926 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 163 547.94 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

2024-05-06/5

Dépôt du rapport financier 2023 du vérificateur externe.
Dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CIRCUIT 2 POUR L'HIVER 2024 (PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION)

2024-05-06/6

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-05/7 concernant l'adjudication du contrat de déneigement du circuit 2, pour une période d'un an avec deux années d'options, à Tonte et déneigement D.M. selon les prix soumis ci-dessous :

- 2023-2024 : 7 000 \$ (plus taxes)
- 2024-2025 : 7 350 \$ (plus taxes)
- 2025-2026 : 7 700 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE pour chacune des deux années d'option, le conseil municipal doit, au plus tard en mai, choisir d'accepter ou refuser l'année d'option ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter la première année d'option, soit pour l'hiver 2024-2025 au prix de 7 350 \$ plus taxes.

Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations ni au vote.

7.3.2 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 2024-001 DE LA RIGDSC

2024-05-06/7

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) désire avoir l'approbation de la Municipalité de Dixville pour aller de l'avant avec un règlement d'emprunt pour des services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000 \$ (règlement no. 2024-001);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement d'emprunt no. 2024-001 de la RIGDSC.

8.0 RÉSOLUTIONS

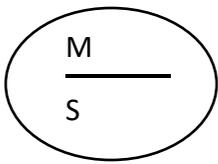
8.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

2024-05-06/8

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Dixville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC, et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le



PROCÈS-VERBAUX



31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité

- ▶ D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté ;
- ▶ De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

8.2 DEMANDE DE PIIA NO. 2024-001 POUR LA PROPRIÉTÉ DU 365 CHEMIN CHAMBERLAIN

2024-05-06/9

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA ;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation consistent à remplacer la porte d'entrée par une fenêtre et la fenêtre du côté gauche de la porte actuelle devient une porte d'entrée ;

ATTENDU QUE le style de la porte et de la fenêtre reste le même ;

ATTENDU QUE la couleur du nouveau revêtement semble correspondre à la couleur des cadres des ouvertures ;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA pour les travaux de rénovation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA.

8.3 DEMANDE DE PIIA NO. 2024-002 POUR LA PROPRIÉTÉ DU 361 RUE DE L'ÉGLISE

2024-05-06/10

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA ;

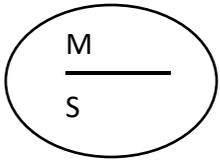
ATTENDU QUE les travaux rénovation consistent à modifier les poteaux et la plateforme de la galerie de l'entrée principale ;

ATTENDU QUE les matériaux utilisés seront de la même nature que ceux de la galerie derrière la propriété ;

ATTENDU QUE les matériaux seront en bois naturel ;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA pour les travaux de rénovation extérieurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA.



PROCÈS-VERBAUX



8.4
2024-05-06/11

AUTORISATION À « GARNOTTE ORGANISATION »

CONSIDÉRANT QUE GARNOTTE ORGANISATION, un OSBL associé au Club Cycliste de Sherbrooke, organise un événement le 15 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande une autorisation d'emprunter les chemins et les routes de Dixville ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'autoriser GARNOTTE ORGANISATION à emprunter les chemins et les routes de Dixville pour son événement le 15 juin 2024.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

10.0
2024-05-06/12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 35.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.